



AUTORISATION DE CONDUITE DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE

FORMATION INITIALE

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à utiliser un engin ou un équipement soumis à autorisation de conduite.

Pré-requis : maîtriser impérativement la lecture et l'écriture.

ORGANISATION

Durée du stage : 2 jours (14 heures).

Participants : 6 personnes.

Modalités pédagogiques : pédagogie active basée sur des échanges. Mises en situations pratiques. Remise d'un livret aide-mémoire.

Moyens pédagogiques :

complexe agroéquipement moderne avec du matériel professionnel représentatif et contemporain.

Salles équipées en ressources vidéo et multimédia.

Terrain, supports, charges également représentatives.

Intervenant : Frédéric BONNET.

Modalités d'évaluation : tests théoriques et thématiques en continu et tests pratiques en situation professionnelle selon une grille critériée.

Formalisation à l'issue de la formation :

formation continue non certifiante. Remise d'une attestation individuelle de compétences pour la conduite en sécurité. Celle-ci servira de support à l'employeur pour établir l'autorisation de conduite à son salarié si celui-ci est jugé apte par un médecin du travail. Un formulaire d'autorisation de conduite pourra être remis sur demande.

Equipements obligatoires : tenue de travail, chaussures de sécurité, gilet fluo, gants anti-coupures, dispositif anti-bruit, casque, pièce d'identité.

Lieu du stage : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux après visite et validation par le formateur (salle de cours, terrain, matériel utilisé...).

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des stages et le nombre de places disponibles.

Nous contacter.

OBJECTIFS

Maîtriser les règles de conduite concernant les tondeuses autoportées dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel dans le respect de la réglementation.

CONTENU

Echanges sur les pratiques professionnelles.

Contexte réglementaire :

- Les accidents de travail et les conséquences.
- Les acteurs de prévention.
- Les responsabilités du conducteur.

Contexte technologique :

- Les typologies d'engins.
- Technologie de l'engin.
- Dispositif de sécurité.

Règles et équipements de conduite en sécurité :

- Les accessoires de l'engin.
- Lecture de plaques de tare et abaque de charges.
- Distance de sécurité vis-à-vis d'obstacles terriens et/ou aériens.

Conduite et utilisation de l'engin en pratique :

- Prise de poste.
- Attelage, dételage.
- Manœuvres représentatives.
- Conduite sur circuit ouvert.
- Chargement et déchargement.
- Fin de poste.

TARIFS

Nous contacter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandations CARSAT : CACES et assimilés...
Un recyclage est nécessaire tous les 10 ans.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

cfppa.rouillon@educagri.fr

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière

Membre de :

